



SDEA

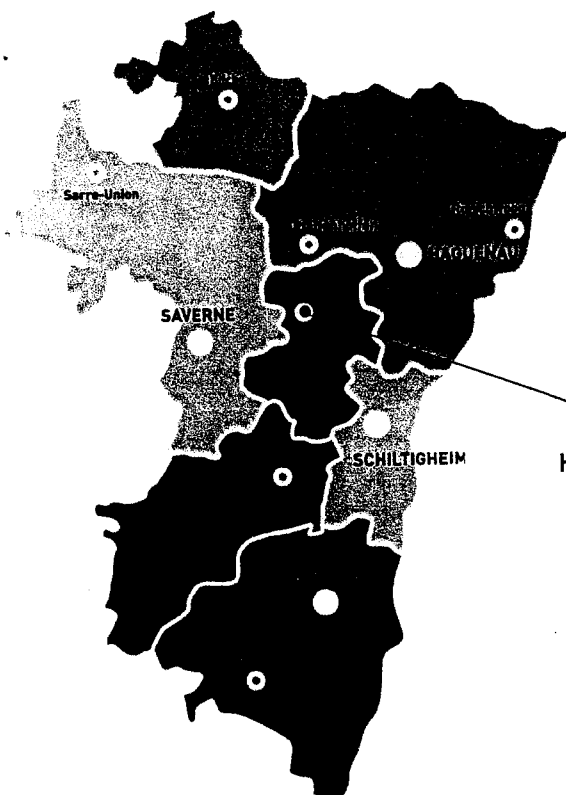
L'ASSAINISSEMENT DU SICTEU**VOTRE PRÉSIDENT :**

Georges BECK

Le SICTEU en charge de votre système de distribution d'assainissement établit les programmes d'investissement, définit la politique tarifaire, pilote le suivi du fonctionnement des installations du périmètre et veille à l'amélioration continue des résultats obtenus aux bénéfices des usagers.

Les élus qui siègent au SICTEU, suite aux élections municipales de 2014, sont les relais des communes et usagers pour la coordination des projets locaux d'urbanisme et de voirie avec ceux concernant les équipements d'assainissement, mais aussi pour exprimer les attentes locales et partager l'information.

Le présent rapport annuel rend compte de manière synthétique des principaux résultats financiers et techniques et des performances du système pour l'année 2014. Pour toute question, un espace dédié à vos questions reste disponible : www.sdea.fr.

**SICTEU de
HOCHFELDEN
et Environs****VOS COMMUNES**

BOSSLSHAUSEN
BOSSENDORF
GEISWILLER
GINGSHEIM
HOCHFELDEN
HOHFRANKENHEIM
ISSENHAUSEN
KIRRWILLER
LIXHAUSEN
MUTZENHOUSE
SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN
SCHWINDRATZHEIM
WALTENHEIM-SUR-ZORN
WICKERSHEIM - WILSHAUSEN
ZOEBERSDORF

➤ Membre du SDEA depuis 01/01/2001

VOS USAGERS

- 3 547 abonnés
- 9 592 habitants desservis

VOS VOLUMES

- 440 030 m³ assainis
- 124 m³ assainis / abonné / an
- 15 127 m³ volume industriel conventionné

VOTRE PATRIMOINE

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

- 27 bassins d'orage
- 48 déversoirs d'orage
- 1 station de pompage
- 84,5 km de réseaux communaux
- 25,4 km de réseaux intercommunaux
- 2 556 bouches d'égout

Indicateurs de performance	2012	2013	2014
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	60	85	72
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	0 %	0 %	0 %

⇒ 70,336 E.U
14,079 E.P

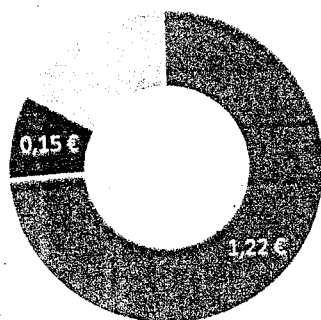
VOS DONNEES FINANCIERES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'assainissement sur votre collectivité.

Prix de l'assainissement pour 120 m³ (consommation de référence)

- Part fixe : 35 € HT/an
- Part variable : 0,924 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,22 € HT pour 120 m³
- Prix du service, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,64 € TTC pour 120 m³

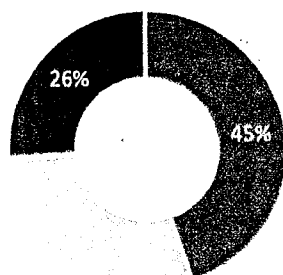


■ Redevance assainissement

■ TVA 10%

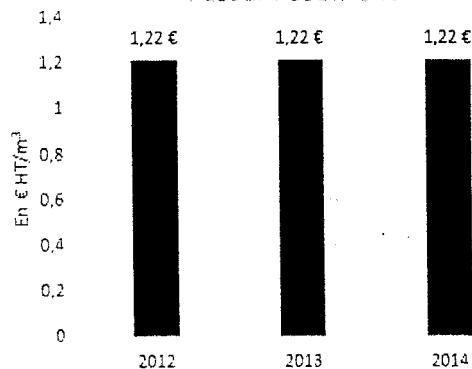
■ Redevance modernisation de collecte

Affectation pour 100 € de recettes

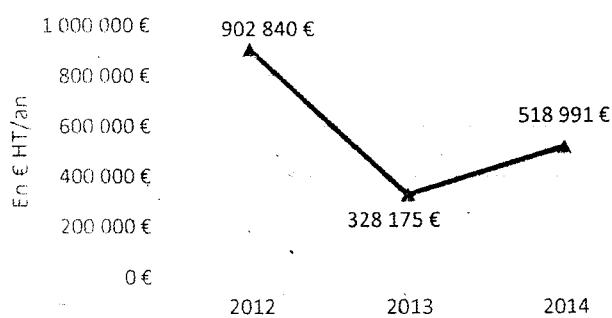


- Dépenses d'exploitations
- Remboursement de la dette
- Autofinancement

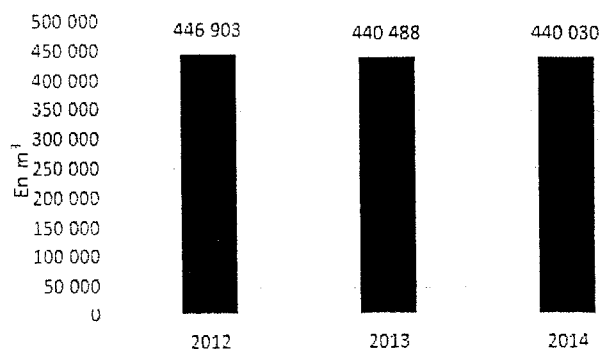
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assainis

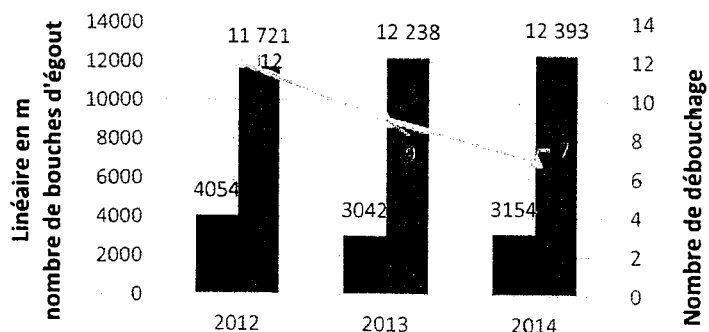


Indicateurs financiers	2012	2013	2014
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5,1 ans	5,3 ans	4,1 ans
Capital restant dû	1 565 036 €	1 259 104 €	1 162 959 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	ND	ND	ND
Montant des abandons de créances	ND	1 009 €	2 050 €
Taux de réclamations	0 %	0 %	0 %

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

- L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



CHIFFRES CLÉS

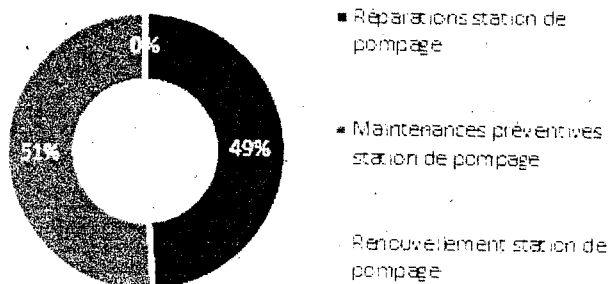
- ND tonnes de sables extraits du réseau
- 11,775 km de réseaux curés
- 3 nettoyages de stations de pompage
- installations équipées en autosurveillance

■ Nombre de bouches d'égout vidangées
■ Linéaire curé par haute pression + obus mousse
■ Nombre de débouchages de branchements

Indicateurs de performance	2012	2013	2014
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombres de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4	8	6
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30	30

L'entretien et exploitation des stations de pompage

Montant global des opérations : 1561 €



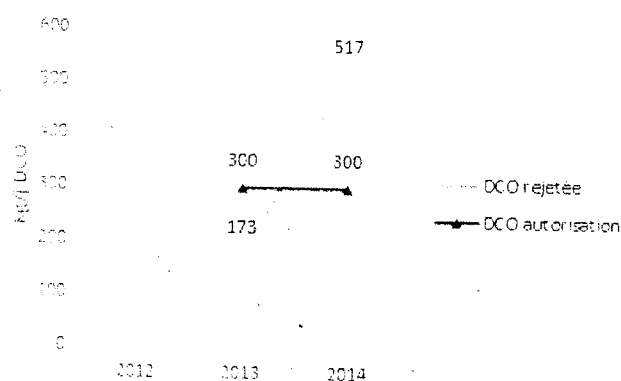
Travaux sur réseaux et ouvrages :

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	Nombre
Domestiques	48
Assimilables Domestiques	1
Usagers non Domestiques	0

INDUSTRIELS RACCORDES A VOS RESEAUX

➤ Autorisation et charges rejetées



La société "La Case Aux Épices" présente un fort dépassement de sa pollution autorisée, suite à la fusion de ses activités avec celle de la société "Saveurs et Sauces" précédemment sise à HOERDT.

Elle représente, actuellement, 4500 équivalents-habitants contre 2700 conventionnés et fera l'objet de contacts spécifiques visant à de meilleures pratiques de dépollution, de tels niveaux de dépassement pouvant avoir un impact sur les installations de traitement.

2 industriels dont 1 (*) conventionné avec le SDEA

Interventions principales :

Peut-on jeter les lingettes au réseau d'assainissement ?

IL NE FAUT SURTOUT PAS JETER LES LINGETTES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT, elles sont un **véritable fléau pour celui-ci**. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...

Des conséquences plus que dommageables car elles **augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau**.

Attention :

Après utilisation, jetez les lingettes dans votre poubelle !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.

Ayez "l'éco-reflex"

Une consommation quotidienne de lingettes pour faire le ménage produit plus de 24 kg de déchets par an, soit 20 fois plus de déchets en moyenne que d'utiliser un détergent en flacon et des chiffons !



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DEFINITIONS

- > EU : Eaux usées
- > DO : Déversoir d'orage
- > PPEU : Station de pompage EU
- > STEP : Station d'épuration
- > TMC : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- > MES : Matières en suspension
- > DCO : Demande Chimique en Oxygène
- > DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- > Capacité nominale : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- > Auto-surveillance : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- > Industriel conventionné : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- > Assimilables Domestiques : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique.
- > Usagers Non Domestiques : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant.

DEFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- > Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- > Durée d'extinction de la dette : En cours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- > Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :
Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- > Taux moyen de renouvellement des réseaux : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- > Taux de charge hydraulique : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- > Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif
- > Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³ : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2000 équivalents-habitants.

Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>